

ATTENTION : Nouvelle formule en 2018

**CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL INDIVIDUEL
JEUNES SAISON 2018**
QUALIFICATIF POUR LES RÉGIONAUX

Les catégories concernées cette saison par ce championnat sont :

11-12 ans : jeunes nés(es) en 2007 et 2006	15/16 ans : jeunes nés(es) en 2003 et 2002
13-14 ans : jeunes nés(es) en 2005 et 2004	17/18 ans : jeunes nés(es) en 2001 et 2000

Ces championnats sont ouverts à tous les jeunes licenciés dans le département.

- 1) Je m'inscris (uniquement dans ma catégorie) sur « mon-espace-tennis.fr ». L'Espace Tennis du joueur (pas celui des parents !)
Si je n'ai pas de compte, j'ai besoin d'en créer un sur le site de la Fédération.
Dans « renseigner votre ville » indiquer Poitiers
Ne pas oublier dans « plus de critères-Compétition » de cocher « Championnat »
- 2) Je règle obligatoirement en ligne les droits d'engagement de 6 €. **Sans ce règlement, je ne suis pas considéré comme inscrit** et je bascule automatiquement en liste d'attente. **Attention** : Lors de l'inscription, je ne dispose que de 5 mn pour effectuer le règlement par carte bancaire

Pour toutes les catégories, dates limite d'inscription impérative :
NC, 40, 30/5, 30/4 : Vendredi 10 novembre 2017 à minuit
30/3, 30/2, 30/1 : Vendredi 15 décembre 2017 à minuit
3^{ème} et 2^{ème} série : Vendredi 2 février 2018 à minuit

- 3) Je reçois par mail, quelques jours après la date limite, une poule (pour les NC et 4^{ème} série) ou un tableau (pour les 3^{ème} et 2^{ème} série) qui m'indique les noms de mes adversaires, leurs coordonnées et le lieu des matchs. Les matchs ont lieu dans mon club ou celui de mon adversaire. Pour ceux qui auraient des difficultés à trouver des créneaux libres dans leur club, la réception du match peut être inversée ou des créneaux horaires sont disponibles sur les courts du Comité à Poitiers (renseignements auprès du secrétariat du comité).

- 4) Si je me déplace, je contacte immédiatement mon adversaire et je conviens avec lui du jour et de l'heure du match.

Pour toutes les catégories, les matchs doivent se jouer aux dates suivantes :

NC, 40, 30/5, 30/4 : entre le 13 novembre et le 13 décembre 2017

30/3, 30/2, 30/1 : entre le 18 décembre 2017 et le 4 février 2018

3^{ème} et 2^{ème} série : entre le 5 février et le 22 avril 2018

- 5) Je joue mon match. Si je reçois, je fournis des balles en bon état (neuves de préférence).
- 6) Le vainqueur du match communique tout de suite par mail ou SMS le résultat au responsable de la catégorie indiquée sur sa fiche.

Autogestion des matchs

- . Les jeunes organisent leur match après entente avec leur adversaire sur la date et l'heure, en respectant la date limite mentionnée sur le tableau ou la poule.
- . Les matchs peuvent se jouer sur des courts extérieurs.
- . Les parents doivent se tenir à l'extérieur du court.
- . Aucun match ne sera rejoué, quelle que soit la réclamation.

La phase finale départementale pour toutes les catégories, est prévue
au Comité de la Vienne
le mercredi 9 et le jeudi 10 mai (ascension) 2018

Si les écarts de classement le justifient, certains jeunes pourront être directement qualifiés pour la phase finale mais l'inscription et le paiement en ligne restent obligatoires.

Pour plus d'informations, je m'adresse aux enseignants de mon club ou au Comité 86.



Comité de tennis de la Vienne

101 Avenue Jacques Cœur
86000 POITIERS
Site internet : www.comite.fft.fr/vienne

Tél : 05 49 61 11 11
Fax : 05 49 61 60 40
Email : comite.vienne86@fft.fr